



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231003-2023_096-DE

S²LO

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-096

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

Maire,

M. ROUIT Daniel

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre,

M. POURCHI Raymond, Mme VERA Martine

Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
Mme RICHIER Delphine a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme VERA Martine

Absent excusé :

M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Absentions	0
<u>Date de convocation</u>	
28/09/2023	
<u>Date d'affichage</u>	
28/09/2023	

LOTISSEMENT LD CHAUCHAYS VENTE LOT 4 À M. VESELAJ ENZO

Considérant que les délibérations n° 2021-127 du 20 octobre 2021, n° 2021-153 et n° 2021-157 du 14 décembre 2021 ont été rapportées,

Vu la délibération n° 2023-006-R du 14 septembre 2023 portant sur la fixation du prix de vente des terrains, remplaçant la délibération n° 2023-006 du 31 janvier 2023 suite à une erreur matérielle concernant le champ d'application de la TVA,

Vu la délibération n° 2023-010 du 31 janvier 2023 portant sur la vente du lot 4 à M. COLAK Benjamin et Mme MULLER Célia,

Considérant que ces derniers, par courrier du 14 juin 2023, font part de leur désistement pour l'acquisition de ce terrain,

Vu la candidature de M. VESELAJ Enzo,

Vu le document d'arpentage définitif établi par le géomètre-expert le 26/07/2023,

Considérant que ce document d'arpentage établit une superficie de 1977 m² pour ce terrain soit le lot 4 et lui attribue le numéro cadastral 667 de la section A,

Le coût du terrain s'élève donc à 75 126.00 € TTC (1977 m² à 38.00 € TTC le m²).

...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Rapporte la délibération n° 2023-010 du 31 janvier 2023 attribuant le lot 4 à M. COLAK Benjamin et Mme MULLER Cécilia
- Accepte la vente de ce lot 4 à M. VESELAJ Enzo pour un montant de 75 126.00 € TTC
- Précise que les frais notariés et autres taxes éventuelles liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la vente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Daniel ROUIT



Adrien GAUTIER